

## FCP BIATEQUITY PERFORMANCE

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos au 31 Décembre 2023

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds «FCP BIATEQUITY PERFORMANCE» au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer

la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 27 mars 2024  
**Le commissaire aux comptes**

**ABC Audit & Conseil**  
**Walid AMOR**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**  
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>8 798 418</b>	<b>7 496 041</b>
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		7 765 558	6 818 553
EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		539 616	546 688
TITRES DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		493 244	130 801
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>2 789 774</b>	<b>2 553 637</b>
PLACEMENTS MONETAIRES		998 449	999 266
DISPONIBILITES		1 791 325	1 554 372
CREANCES D'EXPLOITATION	<b>AC3</b>	<b>0</b>	<b>599 866</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 588 192</b>	<b>10 649 545</b>
<b>PASSIF</b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	<b>17 555</b>	<b>17 706</b>
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	<b>11 847</b>	<b>467 825</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>29 402</b>	<b>485 532</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 558 790</b>	<b>10 164 014</b>
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>11 184 921</b>	<b>9 860 560</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>373 869</b>	<b>303 454</b>
RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		374 127	303 454
REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		- 258	0
SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 558 790</b>	<b>10 164 014</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>11 588 192</b>	<b>10 649 546</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>428 889</b>	<b>358 705</b>
REVENUS DES ACTIONS		395 889	353 371
REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		33 000	5 334
REVENUS DES AUTRES VALEURS		0	0
<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>168 860</b>	<b>144 339</b>
REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	8 942
REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		168 860	110 190
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS		0	25 207
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>597 750</b>	<b>503 044</b>
<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-200 750</b>	<b>-179 006</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>397 000</b>	<b>324 038</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-22 873</b>	<b>-20 584</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>374 127</b>	<b>303 454</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-258	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>373 868</b>	<b>303 454</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		258	0
VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		303 819	-333 519
+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		50 769	403 335
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-6 609	-6 854
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>722 105</b>	<b>366 416</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NETARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars)

Note	<i>Période du</i> 01/01/2023 <i>au</i> 31/12/2023	<i>Période du</i> 01/01/2022 <i>au</i> 31/12/2022
<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>722 105</b>	<b>366 416</b>
RESULTAT D'EXPLOITATION	374 127	303 454
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	303 819	-333 519
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	50 769	403 335
FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 6 609	-6 854
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-303 453</b>	<b>-289 850</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>976 125</b>	<b>0</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>976 125</b>	<b>0</b>
CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	997 012	0
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-20 629	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	0	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	-258	0
<b>RACHATS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CAPITAL (RACHATS)	0	0
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	0	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	0	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	0	0
DROIT DE SORTIE	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 394 776</b>	<b>76 566</b>
<b>ACTIF NET</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	10 164 014	10 087 448
FIN DE L'EXERCICE	11 558 790	10 164 014
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	900	900
FIN DE L'EXERCICE	991	900
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	11 293,348	11 208,275
FIN DE L'EXERCICE	11 663,764	11 293,348
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,27%</b>	<b>0,76%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :**

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie Actions destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016.

Il a reçu un agrément de changement de catégorie le 24 Septembre 2020 et applicable à partir de 2021 pour passer de FCP actions à FCP mixte.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs assimilées :**

Les placements en actions et Valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant

que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

### **3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.4 Évaluation des autres placements :**

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **8 798 418 Dinars** et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	<b>AC 1-1 Actions et droits rattachés</b>		<b>7 427 708</b>	<b>7 765 558</b>	<b>67,18%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	10 000	359 316	459 290	<b>3,97%</b>
TN0001800457	BIAT	8 690	787 403	796 386	<b>6,89%</b>
TN0007670011	DELICE HOLDING	24 500	361 962	285 793	<b>2,47%</b>
TN0007570013	EURO-CYCLES	16 500	383 769	261 278	<b>2,26%</b>
TN0007510019	LAND'OR	24 947	206 525	149 707	<b>1,30%</b>
TN0007620016	MPBS	23 548	110 194	126 217	<b>1,09%</b>
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	70 000	593 262	619 500	<b>5,36%</b>
TN0007610017	SAH LILAS	98 000	863 974	782 726	<b>6,77%</b>
TNG73XSR2TO7	SAH LILAS DA 2023-1/35	95 000	24 012	57 000	<b>0,49%</b>
TN0001100254	SFBT	35 000	505 172	432 775	<b>3,74%</b>
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	18 816	399 840	311 160	<b>2,69%</b>
TN0007630015	SOTIPAPIER	24 000	152 195	133 848	<b>1,16%</b>
TN0006560015	SOTUVER	59 000	259 718	710 124	<b>6,14%</b>
TNXI9LTW0FO7	SOTUVER DA 2022-2/11	3	2	6	<b>0,00%</b>
TN0006060016	STAR	5 945	928 037	1 050 482	<b>9,09%</b>
TN0007440019	TELNET HOLDING	39 674	331 166	306 878	<b>2,65%</b>
TN0007270010	TPR	117 000	445 338	580 671	<b>5,02%</b>
TN0003900107	UIB	13 000	281 043	336 765	<b>2,91%</b>
TN0007720014	UNIMED	48 518	434 780	364 952	<b>3,16%</b>
	<b>AC 1-B Emprunts d'État</b>		<b>510 565</b>	<b>539 616</b>	<b>4,67%</b>
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5% (1)	550	510 565	539 616	<b>4,67%</b>
	<b>AC1-C Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>475 264</b>	<b>493 244</b>	<b>4,27%</b>
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	863	125 160	139 784	<b>1,21%</b>
TN0001800556	SICAV TRESOR	3342	350 104	353 460	<b>3,06%</b>
	<b>Total</b>		<b>8 413 538</b>	<b>8 798 418</b>	<b>76,12%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>75,93%</b>

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2023, à **1 689 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

### Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	7 408 628	37 091	50 322	7 496 041	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	1 881 815			1 881 815	
Emprunts d'État (BTA)	-			-	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	550 157			550 157	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	-1 227 011			-1 227 011	60 515
Emprunts d'État (BTA)	-			-	-
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-200 053			-200 053	- 9 746
<b>Remboursement de l'exercice</b>					
Remboursement emprunt d'État	-			-	
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>			303819	303819	
<b>Variation des intérêts courus</b>		-6 351		-6 351	
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>8 413 538</b>	<b>30 740</b>	<b>354 140</b>	<b>8 798 418</b>	<b>50 769</b>

### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillant comme suit :

Revenu	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Revenus des actions et des titres OPCVM</b>	<b>395 889</b>	<b>353 371</b>
<i>Dividendes</i>	395 889	353 371
<b>Revenus des emprunts de l'État</b>	<b>33 000</b>	<b>5 334</b>
<i>Intérêts courus</i>	31 757	5 334
<i>Intérêts échus</i>	1 243	-
<b>TOTAL</b>	<b>428 889</b>	<b>358 705</b>

### AC2- Note sur les placements monétaires les Disponibilités :

#### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **998449Dinars** contre **999 266 Dinars** au 31/12/2022, et se détaillant comme suit :

Désignation	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Certificats de Dépôt	998 449	999 266
<b>Total</b>	<b>998 449</b>	<b>999 266</b>

**AC2-A-1 Certificats de Dépôt :**

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
TNG0DSRSCSH0	CDP 10j 08/01/2024	9,99	QNB	2	997 786	998 449	8,64%
<b>Total</b>					<b>997 786</b>	<b>998 449</b>	<b>8,64%</b>

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à **1 791 325 Dinars** contre **1 554 372 Dinars** au 31/12/2022 et se présente comme suit :

Disponibilités	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banque	1 750 580	1 554 372
Sommes à l'encaissement/Vente de Titres (*)	40 746	-
Sommes à régler/Achat de titres (*)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 791 325</b>	<b>1 554 372</b>

(\*) Conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes NCT 16 et NCT 17 en matière de présentation des états financiers notamment en ce qui concerne la présentation des disponibilités, « les sommes à l'encaissement » et « les sommes à régler » antérieurement présentées sous les rubriques AC03 « Autres Créances d'exploitation » et PA02 « Autres créditeurs Divers », sont désormais présentées sous la rubrique AC02-b « Disponibilités ». Ce traitement est appliqué de manière prospective.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2023, à **168860 Dinars** contre **144339 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à Court Terme	-	8 942
Revenus des Certificats de Dépôt	168 860	110 190
Revenus des autres placements (DAT)	-	25 207
<b>TOTAL</b>	<b>168 860</b>	<b>144 339</b>

**AC3 - Note sur les autres Créances D'exploitation :**

Le solde de ce poste présente un solde nul au 31/12/2023 contre **599 866 Dinars** au 31/12/2022 et se présente comme suit :

Créances d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
Sommes à l'encaissement/Vente de Titres (*)	-	599 866
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>599 866</b>

(\*) Conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes NCT 16 et NCT 17 en matière de présentation des états financiers notamment en ce qui concerne la présentation des disponibilités, « les sommes à l'encaissement » et « les sommes à régler » antérieurement présentées sous les rubriques AC03 « Autres Créances d'exploitation » et PA02 « Autres créditeurs

Divers », sont désormais présentées sous la rubrique AC02-b « Disponibilités ». Ce traitement est appliqué de manière prospective.

**PA- Note sur le Passif :**

Le total des passifs s'élève au 31/12/2023 à **29 402 Dinars** contre **485 532 Dinars** au 31/12/2022, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	31/12/2023	31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	17 555	17 706
PA2	Autres créditeurs divers	11 847	467 825
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>29 402</b>	<b>485 532</b>

**PA1** : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à **17 555 Dinars** contre **17 706 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	16 507	14 745
Dépositaire	1 048	2 961
<b>Total</b>	<b>17 555</b>	<b>17 706</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2023, à **11 847Dinars** contre **467 825Dinars** au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

Autres Créditeurs Divers	31/12/2023	31/12/2022
État, impôts et taxes	1 532	1 300
Redevance CMF	964	866
Rémunération CAC	5 904	5 368
Achat titres à payer (*)	-	457 732
Provision pour charges divers	3 448	2 558
<b>Total</b>	<b>11 847</b>	<b>467 825</b>

(\*) Conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes NCT 16 et NCT 17 en matière de présentation des états financiers notamment en ce qui concerne la présentation des disponibilités, « les sommes à l'encaissement » et « les sommes à régler » antérieurement présentées sous les rubriques AC03 « Autres Créances d'exploitation » et PA02 « Autres créditeurs Divers », sont désormais présentées sous la rubrique AC02-b « Disponibilités ». Ce traitement est appliqué de manière prospective.

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2023 à **200 750 Dinars** contre **179 006Dinars** au 31/12/2022, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	187 366	167 072
Rémunération du dépositaire	13 383	11 934
<b>Total</b>	<b>200 750</b>	<b>179 006</b>

## **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à **22 873 Dinars** contre **20 585 Dinars** au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

<b>Autres Charges de Gestion</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Honoraires CAC	9 941	8 916
Redevance CMF	11 276	10 055
Diverses charges d'exploitation	1 657	1 614
<b>Total</b>	<b>22 873</b>	<b>20 585</b>

## **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2022

Montant	9 860 560
Nombre de titres	900
Nombre de porteurs de parts	4

### Souscriptions réalisées

Montant	997 012
Nombre de titres émis	91
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	303 819
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	50 769
Frais de négociation de titres	-6 609
Régularisation des sommes non distribuables	-20 629

### Capital au 31-12-2023

Montant	11 184 921
Nombre de titres	991
Nombre d'actionnaires	5

## **CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2023, se détaille comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat distribuable de l'exercice	374 127	303 454
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-258	-
Résultat distribuable de l'exercice clos	1	-
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-	-
<b>Sommes distribuables</b>	<b>373 869</b>	<b>303 454</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS :

### 5-1 Données par part

5-1 Données par part	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	603,178	558,938	558,783	315,700	523,758
Charges de gestion des placements	-202,573	-198,896	-204,199	-194,019	-209,126
<b>Revenu net des placements</b>	<b>400,605</b>	<b>360,042</b>	<b>354,584</b>	<b>121,681</b>	<b>314,631</b>
Autres charges d'exploitation	-23,081	-22,872	-18,245	-18,260	-21,144
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>377,524</b>	<b>337,171</b>	<b>336,339</b>	<b>103,421</b>	<b>293,487</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,260	-	-14,283	2,716	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>377,264</b>	<b>337,171</b>	<b>322,056</b>	<b>106,137</b>	<b>293,487</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,260	-	14,283	-2,716	-
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	306,578	-370,576	679,239	-715,268	-582,921
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	51,231	448,150	-190,803	-24,977	-173,046
Frais de négociation des titres	-6,669	-7,616	-6,181	-14,118	-14,282
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>351,139</b>	<b>69,958</b>	<b>482,255</b>	<b>-754,362</b>	<b>-770,249</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>728,663</b>	<b>407,129</b>	<b>818,594</b>	<b>-650,941</b>	<b>-476,762</b>
Droit de sortie	-	-	-	20,346	-
Résultat non distribuable de l'exercice	351,139	69,958	482,255	-734,016	-770,249
Régularisation du résultat non distribuable	-20,817	-	-36,423	88,587	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<b>330,322</b>	<b>69,958</b>	<b>445,832</b>	<b>-645,429</b>	<b>-770,249</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>337,170</b>	<b>322,056</b>	<b>106,136</b>	<b>293,487</b>	<b>205,927</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>11 663,764</b>	<b>11 293,348</b>	<b>11 208,275</b>	<b>10 546,525</b>	<b>11 379,304</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,786%	1,785%	1,809%	1,780%	1,785%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,204%	0,205%	0,162%	0,168%	0,181%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,329%	3,026%	2,980%	0,949%	2,506%
<b>ACTIF NET MOYEN</b>	<b>11 237 403,617</b>	<b>10 029 777,803</b>	<b>10 157 283,313</b>	<b>10 901 015,390</b>	<b>12 884 706,520</b>

### 5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

#### 5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêt de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.